

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie
outre-mer

**Décision n° 46887 du 18 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de réserve
du commandement de la gendarmerie de la Polynésie française**

NOR : INTJ1828095S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 46875 du 18 octobre 2018 (NOR : INTJ1828093S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2018 :

Tetuanui Odon NIGEND : 134 069 NLS : 9 615 229

Audoux Philippe NIGEND : 250 201 NLS : 9 523 124

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2018 :

Hamblin Samuel NIGEND : 197 159 NLS : 9 588 562

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 octobre 2018.

*Le général de division,
commandant la gendarmerie outre-mer,
L. LUCAS*